



Hiyab – le foulard

Court métrage, dès 14 ans

Réalisation : Xavi Sala

Production : Xavi Sala, Espagne 2005

Caméra : Ignacio Giménez-Rico

Montage : Nino Martinez Sosa

Musique : Coke Rioboo

Langues : espagnol, allemand

Sous-titrages : français, allemand, anglais

Durée : 8 minutes

Contenu

Nouvelle dans son école, Fatima est musulmane. Son institutrice aimerait absolument qu'elle enlève son foulard. Fatima résiste tout d'abord à son institutrice et toutes deux essaient de se convaincre mutuellement en alignant les arguments, jusqu'au moment où Fatima enlève à contre-cœur son foulard et entre en classe. L'enseignant qui donne la leçon la présente à ses élèves en leur demandant à tous d'être sympas avec elle. Fatima regarde autour d'elle et s'aperçoit que les élèves sont nombreux à avoir la tête couverte. Le film s'achève sur le regard de Fatima, à la fois interrogateur et plein d'incompréhension.

Le réalisateur

Le cinéaste Xavier Sala, né en 1971 en Espagne (Alacant, Comunitat Valenciana), contribue, par le biais de son court métrage « Hiyab », à susciter une réflexion approfondie sur la signification du port du foulard pour les musulmanes, une pratique sur laquelle les sociétés occidentales ont tendance à porter un jugement superficiel, alimenté par les clichés.

Parmi les autres films qu'il a réalisés, il faut citer « En el Instituto » (2007), « La Parábola » (2007), « Los Padres » (2004), « 60 Años » (2003) et « Maleteros » (2003)

Le film

« Hiyab » est construit sur la base du dialogue des deux protagonistes à propos d'un vêtement : le foulard (ou voile) de Fatima. Partant d'un concept simple mais efficace, ce film crée peu à peu une tension à laquelle succède une fin inattendue. Les mimiques des deux protagonistes laissent deviner de nombreux non-dits et pourtant, malgré la brièveté du film, les deux femmes nous semblent proches. « Hiyab » offre de nombreuses possibilités de réfléchir à la signification des couvre-chefs, aux valeurs (religieuses) et à ce qui les entoure et d'analyser les représentations qu'on en a : quelle est l'importance de ces signes extérieurs ? Qu'est-ce qui me fait peur ? Que devrais-je savoir pour pouvoir mieux comprendre ? Il est recommandé de prendre certaines précautions dans la discussion, surtout s'il y a des élèves musulmans – filles et garçons – dans la classe.

Suggestions concernant le langage cinématographique : voir introduction.

Objectifs d'apprentissage

- Les participant-e-s¹ réfléchissent à la question du port du foulard, à la signification des couvre-chefs dans différents contextes, pays et cultures ainsi qu'à la polémique qui entoure le port du foulard (ou voile).
- Ils s'informent du contexte général et se familiarisent avec différentes perspectives.
- En cherchant des arguments « pour » et « contre », ils apprennent aussi à se situer personnellement face à cette thématique.
- Ils se familiarisent avec le débat de société concernant le sujet.

Suggestions pédagogiques

Suggestion 1 : Diversité

Le long générique du début du film « Hiyab » se révèle, en y regardant de plus près, un véritable panorama de la diversité, un miroir de la société multiculturelle et de ses multiples facettes : la caméra balaie des séquences de rue urbaines, des personnes âgées et des jeunes, des hommes et des femmes, des Noirs et des Blancs, des femmes voilées et non voilées, des enfants et des adultes, des handicapés et des non handicapés, etc. et brosse ainsi un tableau de la diversité.

Visionner le film ensemble et le stopper après le générique du début.

Qu'a-t-on vu dans le générique ? Formuler des hypothèses quant au thème du film.

Projeter une nouvelle fois le film depuis le début et le regarder jusqu'à la fin.

Après avoir vu l'ensemble du film, les participant-e-s réexaminent leurs suppositions initiales et discutent du sujet qui est, à leur avis, au cœur du film (le foulard ? les consignes concernant l'habillement ? la religion ? l'identité ? l'individualisme ? les règles et les normes ? les rapports de force ? etc.) Les participant-e-s attribuent un titre au film.

Chaque participant-e réfléchit à trois règles qu'il/elle juge importantes pour la cohabitation au sein d'une communauté et qui, à son avis, devraient être valables pour tous. Ensuite, ces règles sont mises en commun et discutées dans des petits groupes de quatre à cinq personnes :

- Où y a-t-il un consensus ? Où y a-t-il des divergences d'opinion ?
- Quelle est l'origine de ces règles, qui les a instaurées ? (des lois ? des traditions ? des règles internes à la famille ? la religion ? etc.) A quoi servent ces différentes règles ? Ces règles comportent-elles des « inconvénients » ?
- Chaque petit groupe élabore un catalogue de dix règles pour la classe/le groupe qui suit le cours ; ces règles devraient permettre à tous les intéressés de cohabiter dans un climat positif, sans discrimination.

¹ Participant-e-s = élèves, étudiant-e-s, jeunes, adultes, ...

Pour approfondir l'étude : on juge les gens sur leur apparence

Les participant-e-s apportent des photos d'hommes et de femmes qu'ils ont trouvées dans des magazines (par ex. revues de mode, publicité, presse du cœur, etc.) et les disposent dans la pièce ou sur une table. Ils examinent en détail les différents vêtements et accessoires de ces personnes. Chaque participant-e sélectionne deux photos : une qui lui plaît, une qui ne lui plaît pas.

Par groupes de quatre ou cinq, les participant-e-s discutent de leurs photos :

- Que révèlent sur cette personne les vêtements et les accessoires qu'elle porte ?
- Qu'est-ce qu'une personne souhaite révéler à son propos par les vêtements qu'elle porte ?
- Y a-t-il des codes/des symboles que tout le monde comprend ? (Cherchez des exemples)

Chaque petit groupe discute ensuite en s'appuyant sur les questions suivantes :

- Quelle est la raison pour laquelle nous choisissons personnellement un certain habillement ?
- Y a-t-il des vêtements que nous ne porterions jamais ? Pourquoi ?
- Sommes-nous soumis à certaines règles concernant l'habillement (à la maison, à l'école, par la religion, etc.) et qu'en pensons-nous ?

Répartir la classe en deux groupes. Un groupe cherche des arguments pour l'introduction d'un uniforme scolaire, l'autre des arguments qui s'y opposent. Prévoir ensuite une discussion sur le thème suivant : « Faut-il introduire des uniformes scolaires dans notre école ? »

Suggestion 2 :**Hiyab – le foulard**

Préparation avant le film :

Les participant-e-s réfléchissent par deux :

- Quelle est pour moi la signification du foulard porté par les femmes/et les jeunes filles musulmanes ?
- Qu'exprime à mes yeux le fait qu'une femme musulmane porte le foulard ?
- Quelle est l'opinion que je porte sur une femme qui porte le foulard ?

Il est possible de prévoir une brève mise en commun des résultats des discussions au sein des petits groupes.

Les participant-e-s regardent ensuite ensemble le film Hiyab.

Les participant-e-s reçoivent le document à photocopier 1 et relisent le dialogue du film. Ils se répartissent ensuite en quatre petits groupes et préparent ensemble un sketch qui se focalise sur une personne et la manière dont eux-mêmes auraient agi/se seraient comportés (les autres personnes restent telles qu'elles apparaissent dans le film) :

- dans le rôle de Fatima (Groupe 1)
- dans le rôle de l'enseignante (Groupe 2)
- dans le rôle de l'enseignant (Groupe 3)
- dans le rôle des autres élèves de la classe (Groupe 4)

Les différents sketches sont joués devant les autres participant-e-s, puis discutés.

La classe/le groupe réalise pour terminer une affiche qui met en évidence la signification du foulard comme symbole, la façon dont il est vu par autrui et notre position à son égard.

Suggestion 3 :**Les règles sont les règles ?!**

Les participant-e-s regardent le film.

Puis ils analysent les propos des deux protagonistes. La moitié des participant-e-s (éventuellement répartie une nouvelle fois en deux groupes) reçoit la fiche pratique « Ce que dit l'enseignante », l'autre moitié des participant-e-s la fiche pratique intitulée « Ce que dit Fatima, la nouvelle élève » (voir fiches pratiques 1 et 2) et chaque petit groupe étudie ensemble les questions qui s'y rapportent. Les résultats sont ensuite présentés et discutés en plénière.

Possibilité de développer ce travail

Les participant-e-s conçoivent ensemble un questionnaire pour réaliser un sondage d'actualité dans leur famille, parmi leurs connaissances et leurs amis, dans leur commune, leur quartier, leur rue, leur immeuble sur la façon dont le port du foulard ou d'une autre couvre-chef est perçu dans notre société (voir fiche pratique 3).

Les résultats du sondage sont dépouillés, analysés et discutés lors d'une leçon/rencontre ultérieure (voir également plus bas les informations générales).

Suggestion 4 :**La polémique suscitée par le foulard**

Les participant-e-s regardent le film puis s'expriment brièvement à propos des questions suivantes :

- Comment est-ce que je définis personnellement le foulard ?
- Qu'est-ce qui est exprimé par telle ou telle forme de couvre-chef ?
- Quels sont les symboles sous-jacents (pour moi, pour notre société) ?
- Pourquoi Fatima a-t-elle dû enlever son foulard alors que d'autres élèves dans la classe ont la tête couverte ?
- Quelle est ma position personnelle face au foulard/face aux femmes qui portent le foulard ?
- Que signifie-t-il dans notre société ?
- Quels sont les arguments que je connais pour le port du foulard et contre le port du foulard ?

Les participant-e-s se répartissent par petits groupes et chacun d'eux reçoit une grande feuille de papier et des crayons.

Consigne de travail

Chaque groupe rédige un texte et décrit ce que Fatima a dit/fait après être entrée dans la classe à la fin du film et avoir découvert que de nombreux élèves avaient la tête couverte alors qu'elle-même avait enlevé son foulard.

Quelques questions à ce sujet :

- Comment a-t-elle réagi ?
- Que pense-t-elle de la situation dans sa nouvelle classe ?
- Que dit-elle à ses camarades ?
- Que dit-elle à l'enseignant ?
- Quelles sont ses réflexions à la fin du film ?
- De quelle manière lutte-t-elle peut-être pour être autorisée à remettre son foulard ?
- Va-t-elle chercher une autre école qui l'autorisera à porter le foulard ?

Chaque groupe réfléchit à la manière dont il imaginerait une séquence supplémentaire du film qui montrerait la réaction de Fatima dans sa nouvelle classe.

Les résultats (ce qui a été noté sur le papier ou la scène du film imaginée) sont présentés en plénière.

Dialogue muet en petits groupes

Quelques-uns des textes – en fonction du nombre de participant-e-s et de la taille des groupes – (cf. document à photocopier 2, textes 1 à 11) sont agrandis, photocopiés et collés au milieu d'une grande feuille.

Ces feuilles sont disposées sur des tables, avec des crayons. Chaque groupe (dans le cas idéal : quatre à cinq participant-e-s par groupe) se place autour d'un texte, le lit et chaque participant-e écrit ce qu'il/elle pense. Chacun réagit ensuite à une phrase écrite par un-e autre participant-e jusqu'à ce qu'un dialogue s'engage sur le papier ; les opinions qui sont transcrites peuvent être différentes ou même contradictoires.

A la fin, tous les participant-e-s lisent les affiches ; au besoin, la discussion se poursuit oralement.

Informations générales

Hidjab (en arabe : rideau) est le nom arabe d'une pièce de tissu destinée à couvrir le corps des femmes selon l'islam – non seulement la tête mais l'ensemble du corps. Dans certains pays comme l'Iran, l'Arabie saoudite et d'autres encore, le port du hidjab est obligatoire ; les infractions sont punies. L'exception est le pèlerinage à la Mecque (hadj) lors duquel les femmes sont tenues de ne pas se voiler le visage.

Les spécialistes du droit islamique, les ulama, ont établi des règles quand aux parties du corps (« aurah », parties intimes) que les femmes musulmanes doivent couvrir en présence d'hommes qui ne sont pas des proches parents (non-mahram). Il est fait référence au Coran et aux hadiths. De l'avis de la plupart des érudits, le hidjab devrait remplir les conditions suivantes :

Le hidjab devrait recouvrir l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains. Il devrait être de coupe simple et non « séduisante », de manière à ne pas attirer l'attention des hommes.

Ces règles sont interprétées de manière plus ou moins stricte par les diverses communautés islamiques. Les Alévites par exemple ne portent pas le hidjab, car ils ne déduisent pas des passages cités en référence dans le Coran l'obligation de porter ce vêtement. L'érudite islamique et ministre égyptien de la religion, le dr. Mahmoud Zakzouk, qui est également président du Conseil islamique suprême de la République arabe d'Egypte ne voit pas non plus dans l'islam la nécessité d'imposer le hidjab. Des érudits du domaine juridique comme par ex. Maududi, représentant de l'opposition saoudienne, ou l'ancien président de l'ulama saoudienne, Ibn Baz, défendent pour leur part un point de vue plus strict. De leur point de vue, le visage et les mains devraient être également couverts.

Le hidjab dans le Coran

Dans le Coran, le terme hidjab est utilisé au sens de paroi de séparation ou de rideau. Dans l'au-delà, les bienheureux et les damnés sont séparés par un hidjab (Sourate 7, verset 44) ; Dieu parle au prophète derrière un rideau (Sourate 42, verset 51). Il y a un verset du Coran dans lequel apparaît le mot hidjab et que l'on rattache souvent aux règles concernant l'habillement :

« Et si vous leur demandez (aux femmes du prophète) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau (hidjab) : c'est plus pur pour votre cœur et leur cœur. » (SOURATE 33, 53)

Tiré de : <http://de.wikipedia.org/wiki/Hidschab>

La polémique suscitée par le foulard – comparaison juridique



Vue d'ensemble de la situation dans les länder concernant l'interdiction (en rouge) du port du foulard pour les enseignantes (fonctionnaires de l'Etat). Etat : 2007

Allemagne

On connaît surtout, en Allemagne, le cas d'une enseignante musulmane, Fereshta Ludin, qui avait fait la demande d'être engagée comme stagiaire dans le service scolaire de l'Etat de Bade-Wurtemberg. Cela lui fut refusé, car elle n'était pas prête à renoncer au port du foulard durant les leçons. Les autorités scolaires avaient avancé comme justification que le foulard était l'expression d'un particularisme culturel et n'était pas seulement un symbole religieux mais également un symbole politique. L'effet 'objectif' de la désintégration culturelle associée au foulard n'était pas conciliable avec l'impératif de la loi établissant la neutralité de l'Etat en matière de croyance religieuse.

Le tribunal constitutionnel fédéral a décidé que l'interdiction, pour les enseignantes, de porter le foulard à l'école et durant leurs cours n'avait pas de fondement dans le droit en vigueur actuellement dans l'Etat de Bade-Wurtemberg mais que, pour justifier une intervention de l'Etat, une base légale était nécessaire (théorie dite du caractère substantiel). Une réglementation appropriée ne pouvait pas être instaurée par la décision d'une autorité (en définissant des normes) mais devait être établie par une loi de l'Etat – une voie que les parlements fédéraux des länder sont libres d'emprunter mais dans laquelle ils ne se sont pas engagés jusqu'à maintenant. Quant à la question de savoir si le foulard représentait un symbole politique et était donc inacceptable, – un point sur lequel se fondaient l'argumentation de l'Etat et la discussion publique – elle ne fut pas jugée pertinente par le tribunal constitutionnel.

Plusieurs Länder ont décidé, dans un premier temps, de s'opposer à une interdiction ; le Bade-Wurtemberg fait là exception.

Informations plus complètes à l'adresse : <http://de.wikipedia.org/wiki/Kopftuchstreit>

Autriche

En Autriche, l'islam, en tant que croyance religieuse d'une communauté, est reconnu officiellement depuis l'annexion de la Bosnie et la proclamation de la loi sur l'islam en 1912 ; l'islam est sur pied d'égalité avec les autres religions. Les musulmans ont une large autonomie interne. Le port du foulard est considéré comme l'application du droit à la liberté de religion qui est inscrite dans l'article 14, alinéa 1 de la Loi sur les droits généraux des citoyens (Staatsgrundgesetz) de 1867 ainsi que dans l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. De ce fait, il n'y a pas d'interdiction concernant le port du foulard en Autriche.

Suisse

En Suisse ce sont les deux chaînes les plus importantes du commerce de détail, Migros et Coop, qui ont alimenté le débat sur le port du foulard. Tandis que les collaboratrices du groupe cité en premier sont autorisées à porter le foulard – si ce n'est pas contraire à l'hygiène – Coop a décidé de ne pas accepter le foulard, car les règles concernant l'habillement ne l'autorisent pas.

Dans le canton de Genève, les autorités ont interdit en 1996 à une enseignante primaire de porter le foulard durant l'exercice de sa profession. La décision a été soutenue par le Tribunal fédéral et la Cour européenne des droits de l'homme.

France

En France, la laïcité est la doctrine officielle de l'Etat depuis l'adoption de la loi sur la séparation de l'Etat et de l'Eglise en 1905. Depuis lors, les enseignants et les professeurs des écoles publiques et des universités ont l'interdiction, dans l'enseignement public, d'arborer des « signes religieux ostensibles ». Des zones d'ombre subsistent quant à savoir si cette interdiction comprend également des symboles d'idéologies politiques comme ('l'étoile rouge', les portraits de Che Guevara).

Après avoir longuement débattu, le Parlement a décidé le 10 février 2004 que les élèves et les étudiants avaient l'interdiction de porter des signes religieux de taille importante comme la kippa, le voile (foulard) et l'habit. Seuls les signes religieux de petite taille comme par exemple des petites étoiles de David ou des croix sont autorisés. En France, le principe de la laïcité est reconnu dans une partie très large de la population. Les esprits critiques y voient une sérieuse restriction à la liberté de religion, tandis que les partisans renvoient au postulat des valeurs républicaines comme l'égalité.

Turquie

En Turquie, le port du foulard est interdit dans tout ce qui relève des autorités de l'Etat. Tous les employés de la fonction publique comme les fonctionnaires et les enseignantes, mais aussi les élèves et les étudiantes sont concernées par cette réglementation. Dans l'économie privée et la sphère privée, il n'y a pas d'interdiction. C'est la raison pour laquelle les femmes de milieu aisé très strict au niveau religieux font leurs études en Europe occidentale où il n'y a pas ce type de restriction. Certaines femmes contournent l'interdiction en portant une perruque.

L'interdiction du foulard est appliquée par des mesures policières, ce qui a fait l'objet de débats enflammés par le passé. La République turque se considère comme un Etat laïc qui n'a pas de préférence religieuse et ne la tolère pas non plus dans ses institutions.

L'élite d'inspiration kémaliste considère le port d'un foulard, parmi les étudiantes surtout, comme le symbole politique d'un mouvement islamiste. De leur point de vue, le conflit ne concerne pas en premier lieu les droits liés à certaines libertés ; c'est avant tout une lutte idéologique de l'Etat laïc contre les islamistes.

Iran

Dans la République islamique d'Iran, il y a une obligation générale de porter le foulard en public, pas seulement dans les institutions mais également dans la vie courante. On a le droit d'enlever le foulard uniquement dans des lieux privés non visibles de l'extérieur et dans son logement. Les infractions à cette interdiction font l'objet d'une poursuite juridique ; en raison de la surveillance effectuée par une sorte de service d'espionnage général dont les membres se considèrent comme des gardiens de la religion, ces procédures sont très rares. De nombreuses jeunes femmes, en particulier à Téhéran et dans d'autres grandes villes, testent jusqu'à quel point elles peuvent montrer leur cheveux. Dans les blogs iraniens, on trouve des arguments pour et contre. De nombreux Iraniens, dont par exemple la lauréate du prix Nobel de la Paix Shirin Ebadi, demandent que chaque femme puisse décider elle-même de se couvrir d'un foulard ou non. Comme il n'y a pas de sondages d'opinion, on ne connaît pas ce que pense la majorité. A la campagne, les femmes sont nombreuses à porter le foulard par tradition. Sous Reza Schah Pahlavi le port du foulard a été interdit en 1937 et l'interdiction a été appliquée à l'aide de mesures de contrainte policières. Son fils, Mohammad Reza Pahlavi, tolérait le port du foulard afin d'obtenir une attitude modérée des chefs spirituels concernant ses réformes.

Egypte

Dans la République arabe d'Égypte, les foulards sont interdits pour les femmes à la télévision de l'État. L'instance sunnite suprême d'Égypte, l'université Al-Azhar au Caire, souligne en revanche que le voile est, « d'après le Coran, un commandement de Dieu et fait depuis 14 siècles l'objet d'un consensus parmi les musulmans ». Une polémique ouverte plus vive s'est embrasée dans la société quant à la question de savoir dans quelle mesure les femmes doivent porter le foulard. La fraternité musulmane pousse à inscrire l'obligation du port du foulard par les femmes dans la société. L'attitude du gouvernement égyptien et du parti au pouvoir NDP n'est pas uniforme. Les déclarations de l'actuel ministre de la culture ont provoqué un conflit au Parlement. ²

Tiré de : <http://de.wikipedia.org/wiki/Kopftuchstreit>

² http://www.fr-aktuell.de/in_und_ausland/politik/aktuell/?em_cnt=1018606

Dialogue

Dialogue entre une enseignante (E) et une nouvelle élève nommée Fatima (F) ; l'école se situe dans une grande ville caractérisée par son pluralisme culturel et religieux :

E : Allons, jeune fille ! Tu ne vois pas comment les autres sont vêtues ?

F : Mais je suis musulmane.

E : Et moi catholique. Et alors ?

F : Je n'aime pas être sans foulard.

E : Fatima, nous sommes ici dans une école laïque. Nous sommes tous égaux. Nous ne voulons pas de différences entre les élèves, tu comprends ? Leur origine n'a pas d'importance. Nous ne discriminons personne ici. Que dirais-tu si chacun ici s'habillait selon sa religion ? La liberté de culte et de pensée se retrouveraient vite à la poubelle ! Et nous ne voulons pas de ça, ni toi ni moi ! Fatima, ton foulard, tu peux le porter dehors ou chez toi, mais pas ici.

F : Mais à la maison, je l'enlève.

E : Et ici aussi, tu dois l'enlever. Les règles sont les règles. Ce n'est pas moi qui les ai inventées. Il t'en coûtera un peu au début, mais c'est mieux pour tout le monde. Fais-moi confiance. Que crains-tu ? Tes parents te frappent-ils si tu ne le portes pas ?

F : Eux aussi voudraient que je l'enlève.

E : Eh bien alors ? Où est le problème ?

F : Je ne me vois pas sans foulard.

E : Moi si, figure-toi. Tu serais très jolie si tu l'enlevais.

F : Mais moi, je veux le porter !

E : Bon, c'est très bien, mais pas à l'école. Tu as vu quelqu'un portant un foulard ici ? Tu vois. Fatima, fais-moi confiance. Quand tu l'auras enlevé, tu oublieras très vite. Tu ne voudrais pas que les autres se moquent de toi ? Allons, ma fille !

Fatima retire son foulard lentement, avec beaucoup d'hésitations. L'enseignante la regarde faire avec un regard mêlé de satisfaction et de soulagement/victoire. Elle sourit à Fatima.

E : Tu vois ? Allez, vas-y !

Fatima entre en classe, le professeur la présente comme la nouvelle élève :

« Ecoutez tous ... Je vous présente ... Fatima. Elle est nouvelle et j'aimerais que vous la traitiez comme tous les autres. »

Fatima regarde les visages des élèves et s'aperçoit qu'ils sont nombreux à avoir la tête couverte (bonnet, casquette, bandeau, bandana, serre-tête foulard ...). L'incompréhension se lit sur son visage.

Textes concernant le foulard/le voile

-
- Texte 1 :** De nombreux musulmans voient dans le Coran (Sourates 24:31 et 33:59) la justification de l'obligation pour la femme musulmane de se couvrir la tête. Il faut toutefois préciser que le Coran contient aussi une affirmation claire selon laquelle il ne devrait pas y avoir de contrainte dans la croyance : cela signifie qu'il appartient à chaque femme musulmane de décider si elle considère que le foulard est une obligation de sa religion et, le cas échéant, si elle veut satisfaire cette obligation.
-
- Texte 2 :** Les musulmans pratiquants soulignent que le port du foulard est une obligation liée à l'islam mais qu'il n'est pas l'expression d'une attitude politique. Il en découle le droit de protéger la liberté de religion.
-
- Texte 3 :** Le port d'un foulard est interprété comme spécifiquement « musulman » ou doté d'une signification politique. Le foulard est ainsi souvent considéré en Occident comme le symbole de l'oppression des femmes musulmanes et une forme de soutien des milieux fondamentalistes musulmans. Très tôt, on a considéré, selon la perception occidentale de l'Orient, que le foulard était un signe d'obscurantisme et d'oppression des femmes.
-
- Texte 4 :** Il est frappant de constater que les filles et les jeunes femmes sont nombreuses à porter – en partie à recommencer de porter – le foulard. Alors qu'autrefois, les femmes portant le foulard étaient issues des couches sociales pauvres et peu instruites de la Turquie, celles qui le portent aujourd'hui sont souvent des jeunes femmes cultivées de milieu urbain.
-
- Texte 5 :** Le voile offre aux femmes sécurité et protection par le fait qu'elles emmènent avec elles leur espace privé dans l'espace public. Dans ce sens, le port du voile peut être l'expression d'une entrée dans la modernité tout en conservant la tradition. Il s'agit surtout, pour ces femmes, de trouver une position appropriée entre la tradition de leurs parents et la culture de la société d'accueil et de construire de manière autonome leur relation aux questions philosophiques et religieuses.
-
- Texte 6 :** Le foulard me protège comme d'autres personnes trouvent une protection dans une veste en cuir, un costume à fines rayures ou un tailleur ajusté.
-
- Texte 7 :** Le foulard et le tchador symbolisent à mes yeux la soumission de la femme. Mais tant que le foulard sera imposé de l'extérieur, donc par l'homme, je serai solidaire des femmes qui souhaitent enfin pouvoir abandonner le foulard ou le tchador.

-
- Texte 8 :** Le foulard est un symbole de l'oppression des femmes. Celui qui exige de femme qu'elle porte le foulard fait d'elle un objet sexuel qui a l'obligation de se voiler.
Ekin Deligöz, représentante des Verts au Bundestag allemand
-
- Texte 9 :** Le refus du foulard s'impose non seulement dans l'islam éclairé mais aussi dans les démocraties séculaires européennes, afin de revendiquer les mêmes droits humains pour tous (autodétermination et intégrité sexuelle indépendamment du vêtement que l'on porte). De ce fait, le port du foulard devrait être interdit dans les institutions publiques. L'émancipation de la femme musulmane devient ainsi le moteur des revendications de réformes libérales dans l'islam.
-
- Texte 10 :** Il [le foulard] me couvre la tête et non pas le cerveau.
Hayrünissa Gül, épouse du 11^e président de la Turquie, Abdullah Gül, qui défend la liberté et se bat pour le droit de pouvoir faire des études en portant le foulard.
-
- Texte 11 :** Contrairement à l'islam, le couvre-chef n'exprime, dans le judaïsme et le christianisme, que la relation de l'être humain à Dieu ; le foulard en revanche n'a sa signification que dans le cadre des rapports entre les sexes. La musulmane est tenue de porter le foulard dès qu'on suppose la présence d'un homme à proximité – sinon, elle est libre de le faire ou pas. Signe d'impuissance, le foulard est l'unique symbole religieux ayant un arrière-plan sexuel. Il indique la soumission de la femme sous le regard masculin. C'est pourquoi il n'a pas sa place à l'école.
Gerdlin Friedrich, taz, 23 juillet 2004

Des arguments et des arguments opposés

Ce que dit l'enseignante :

1. Fatima, nous sommes ici dans une école laïque. Nous sommes tous égaux. Nous ne voulons pas de différences entre les élèves, tu comprends ? Leur origine n'a pas d'importance. Nous ne discriminons personne ici. Que dirais-tu si chacun ici s'habillait selon sa religion ? La liberté de culte et de pensée se retrouveraient vite à la poubelle ! Et nous ne voulons pas de ça, ni toi ni moi ! Fatima, ton foulard, tu peux le porter dehors ou chez toi, mais pas ici.
2. Les règles sont les règles. Ce n'est pas moi qui les ai inventées. Il t'en coûtera un peu au début, mais c'est mieux pour tout le monde.
3. Tu serais très jolie si tu l'enlevais.
4. Tu ne voudrais pas que les autres se moquent de toi ? Allons, ma fille !

Consignes de travail pour le petit groupe

Cherchez pour chacune des affirmations de l'enseignante dans le film (voir plus haut) des **arguments** qui les soutiennent et des **arguments opposés**, puis étudiez ensemble les questions suivantes :

- Pourquoi y a-t-il eu telle ou telle affirmation ?
- Que veut dire l'enseignante par ses affirmations et que veut-elle faire comprendre à Fatima ?
- Dans quelle mesure peut-elle être comprise, dans quelle mesure ne peut-elle pas être comprise ?
- Comment Fatima aurait-elle dû/pu réagir ?

Des arguments et des arguments opposés

Ce que dit Fatima, la nouvelle élève :

1. Mais je suis musulmane.
2. Mais à la maison, je l'enlève.
3. Je ne me vois pas sans foulard.
4. Mais moi, je veux le porter !

Consignes de travail pour le petit groupe

Cherchez pour chacune des affirmations de Fatima dans le film (voir plus haut) des **arguments** qui les soutiennent **et des arguments opposés**, puis étudiez ensemble les questions suivantes :

- Pourquoi y a-t-il eu telle ou telle affirmation ?
- Que veut dire Fatima par ses affirmations et que veut-elle faire comprendre à l'enseignante ?
- Dans quelle mesure peut-elle être comprise, dans quelle mesure ne peut-elle pas être comprise ?
- Comment l'enseignante aurait-elle dû/peut réagir ?

Questions possibles pour le sondage

1. Quels sont les types de couvre-chefs portés par les gens et quelle est leur signification ?

Chapeau → signification : _____

casquette → signification : _____

coiffe → signification : _____

foulard → signification : _____

kippa → signification : _____

bandeau → signification : _____

Tiare d'évêque → signification : _____

châle → signification : _____

casque → signification : _____

voile → signification : _____

burka/burqa → signification : _____

2. Quel type de couvre-chef porte-t-on ? A quel moment le porte-t-on, dans quelles circonstances et pourquoi ?

3. Dans quelles circonstances acceptez-vous/refusez-vous tel ou tel type de couvre-chef et pourquoi ?

1. Quels arguments l'enseignante utilise-t-elle pour essayer de convaincre Fatima ?
2. Pourquoi Fatima veut-elle continuer à porter le foulard ?

